

**D.A.G. - Arrêté n° 2026 – 007**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
à Madame Murielle CHAUVET, chef du Service Ressources Partagé  
au sein du Pôle Cohésion Sociale**

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE**

**VU** le Code Général de la fonction publique ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.3221-3,

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** le Code de la Famille et de l'Aide Sociale,

**VU** le Code de la Santé Publique,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** le Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de travaux, approuvé par l'Arrêté du 30 mars 2021,

**VU** le Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de travaux, approuvé par l'arrêté du 3 mars 2014 modifiant l'arrêté du 8 septembre 2009, en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2021,

**VU** le guide interne des procédures en matière de marchés publics,

**VU** l'organigramme des services du Département adopté par l'Assemblée Départementale lors de sa séance du 27 juin 2003 modifié,

**VU** la délibération n° CD2021-07/1/1 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant élection de Madame **Valérie SIMONET**, à la présidence de ladite assemblée,

**VU** les délibérations N° CD2021-07/1/2 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant composition et élection des membres de la Commission Permanente et N° CD2021-07/1/3 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection des vice-président(e)s,

**VU** la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégations à la Commission Permanente,

**VU** la délibération n° CD2021-07/1/8 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation à la Présidente en matière d'emprunts,

**VU** la délibération n° CD2021-07/1/9 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil Départemental à la Présidente (hors emprunts),

**VU** la délibération n° CD2021-07/1/5 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et du Jury de Concours,

**VU** la délibération n° CD2021-07/1/6 du Conseil Départemental élection des membres de la commission de dépouillement des offres de délégation de service public (CDSP),

**VU** la délibération n° CD2021-07/1/10 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 relative à la représentation du Département,

**VU** la décision de la Présidente du Conseil Départemental en date du 3 juillet 2023 affectant Madame **Muriel CHAUVET**, dans les fonctions de Cheffe de Service Ressources Partagé ;

**CONSIDERANT** la vacance du poste de Directeur Général adjoint du Pôle Cohésion Sociale ;

## **ARRETE**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Délégation est donnée Madame **Muriel CHAUVET** Chef de Service Ressources Partagé à l'effet de signer dans le cadre des attributions de son service, les actes suivants :

- 1) En matière d'administration générale**, les actes, décisions et correspondances suivants :
  - Les correspondances purement administratives (simples informations ou transmissions de document) ne valant pas décision.  
**Sont exclus** de la présente délégation, toutes les correspondances destinées aux élus, Ministres, Préfets, Chefs de Service des services déconcentrés de l'Etat ainsi qu'aux Présidents d'associations.
  - Les bordereaux de transmission,
  - Les copies conformes et ampliations des décisions de toute nature,
  - Les congés annuels, les congés de récupération (35 h), les autorisations d'absence des personnels placés sous son autorité,
  - Validation des ordres de missions ponctuels,
  - Validation des notes de frais,
  - La conduite de l'entretien professionnel (convocation et compte rendu) des personnels placés sous son autorité directe.
  - Les rapports d'enquête sur les établissements et services médico-sociaux et sociaux.
- 2) En matière de gestion comptable et financière**, les documents suivants :
  - Toute pièce administrative portant engagement de crédit de valeur unitaire inférieure à **1 500 € HT**,
  - Les pièces relatives à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses,
  - Les mandats de paiement, titres de recettes et bordereaux correspondants,
  - Les pièces relatives à l'encaissement des recettes,
  - Les mentions de service fait à apposer sur les pièces comptables,
  - Les ordres de services,
  - Les décisions et notifications financières individuelles relevant de l'aide sociale, de l'insertion et des prestations extra légales prévues au Règlement Départemental d'aide sociale.
- 3) En matière de marchés publics**, les documents suivants :
  - Tout document relatif à la passation, l'attribution, la notification, l'exécution et au suivi des marchés sans formalités préalables et/ou à procédures adaptées dans la limite d'un montant de **1 500 € HT**, après respect des procédures de consultation.
  - Dans le cadre de l'exécution des marchés à bons de commande (passés selon une procédure formalisée ou adaptée), les bons de commande pour un montant unitaire au plus égal à **1 500 € HT**.

**Sont exclus** les documents suivants :

- Décisions relatives à la poursuite des travaux au marché,
- Ordres éventuels de réquisition du comptable départemental.

**4) En matière pénale,** la présente délégation habilite Madame **Muriel CHAUVET**, Chef du Service Ressources Partagé, à déposer plainte en lieu et place de la Présidente du Conseil Départemental pour toutes atteintes aux personnes placées sous son autorité et aux biens mis à la disposition de son service.

**Article 2 :**

Le Directeur Général des services, et l'agent concerné le présent arrêté, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication dématérialisée sur le site internet de la collectivité.

**Article 3:**

L'arrêté n°2025-122 en date du 18 juillet 2025 portant délégation de signature à Monsieur **Philippe METGE**, Directeur Général Adjoint des Services du Département en charge du Pôle Cohésion Sociale, est abrogé.

**Fait à GUERET, le 30 janvier 2026.**  
**LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

**Signé: Valérie SIMONET**